

**GARANTIE DE TRUTH HARDWARE
À L'INTENTION DES FABRICANTS ET DISTRIBUTEURS AUTORISÉS DE PORTES ET FENÊTRES**

Tous les produits Truth Hardware, sauf les produits électriques*, sont garantis contre tout défaut de matériel et de main-d'œuvre pendant 10 ans.

La garantie Truth Hardware est expressément limitée aux fabricants de portes et fenêtres et aux distributeurs autorisés de Truth Hardware qui achètent ces produits afin de les revendre ou de les utiliser dans le cours normal de leurs activités commerciales. Cette garantie ne peut être cédée ni transférée.

Cette garantie ne couvre pas l'usure normale ni la décoloration des finis, ni tout produit incorrectement installé ou ayant subi un abus, une mauvaise utilisation, une usure excessive, ou ayant été modifié ou utilisé à d'autres fins pour lesquelles il est conçu ou de façon non conforme avec ses directives d'utilisation, pas plus qu'elle ne couvre les dommages liés à la corrosion. Cette garantie ne couvre que les produits électriques utilisés pour actionner les systèmes de quincaillerie manuels (mécanismes et charnières) fabriqués par Truth Hardware.

CETTE GARANTIE EST EXCLUSIVE. TRUTH HARDWARE N'OFFRE AUCUNE AUTRE GARANTIE DE QUELQUE SORTE, EXPRESSE OU IMPLICITE, EN CE QUI A TRAIT AUX PRODUITS QU'ELLE FABRIQUE OU VEND, QUE CE SOIT AU TITRE DE LEUR VALEUR MARCHANDE, DE LEUR ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER OU À TOUT AUTRE SUJET. Aucun agent, employé ou représentant de Truth Hardware n'a l'autorité de lier Truth Hardware à une quelconque affirmation, déclaration ou garantie concernant les produits ou pièces Truth Hardware, sauf ce qui est stipulé dans ce document.

Si Truth Hardware constate qu'un produit qu'elle fabrique est défectueux, à son seul jugement, elle pourra, à son choix, le réparer ou le remplacer par un produit identique ou essentiellement équivalent. La responsabilité de Truth se limite à la valeur de remplacement de la quincaillerie. CE RECOURS EST LE RECOURS EXCLUSIF OFFERT POUR TOUTE DÉFECTUOSITÉ DES PRODUITS FABRIQUÉS ET VENDUS PAR TRUTH HARDWARE, OU POUR LES DOMMAGES DÉCOULANT DE TOUTE AUTRE CAUSE, Y COMPRIS, SANS S'Y LIMITER, UNE NÉGLIGENCE DE LA PART DE TRUTH HARDWARE. TRUTH HARDWARE DÉCLINE TOUTE RESPONSABILITÉ ENVERS L'ACHETEUR POUR DES DOMMAGES CONSÉCUTIFS, INDIRECTS OU PUNITIFS DE QUELQUE SORTE QUE CE SOIT, OU POUR LA MAIN-D'ŒUVRE NÉCESSAIRE AU REMPLACEMENT DUDIT PRODUIT, QUE CE SOIT POUR RUPTURE DE GARANTIE, NÉGLIGENCE, OU SUR LA BASE D'UNE RESPONSABILITÉ STRICTE OU POUR TOUTE AUTRE RAISON.

L'objectif de ce recours exclusif est de fournir au fabricant de portes ou fenêtres ou au distributeur autorisé Truth Hardware des produits ou pièces de rechange fabriqués par Truth Hardware pour les produits présentant une défectuosité matérielle ou de main-d'œuvre ou fabriqués avec négligence. Ce recours exclusif ne pourra être considéré comme ayant manqué son objectif essentiel tant que Truth Hardware sera en mesure de remplacer volontiers lesdits produits ou pièces défectueux de la façon prescrite.

* Tous les produits électriques Truth Hardware sont garantis contre tout défaut de matériel et de main-d'œuvre pendant un (1) an.